Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260312-D2026_35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-35

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six
Le 12 Mars
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 Mars 2026

PRÉSENTS : M. BILLY, Mme BLANCHARD, M. LOYER, Mme BOUIT, M. BERNIER, Mme GUIHO, M. GALUDEC, Mme BOCENO, MM. REBELO, ALONSO, LE KERNEC, Mme LE CORRE,

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, VAUGRENARD, SAVARY, EON, LAUNAY MM. DANIEL, DESVACHEZ, METAIRIE, JEGO, CAMERLO

SECRÉTAIRE : M. Patrick GALUDEC

Madame LAUNAY a donné pouvoir à Madame BOCENO

OBJET : VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT – ESPACIL SAVENN

Vu la délibération n° 2022-74 du 24 octobre 2022 relative au Contrat de réservation Espacil-Savenn ;
Vu le Contrat de réservation signé ;
Vu le décompte acquéreur ci-annexé ;
Considérant que la signature de la Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) est prévue courant mars 2026 ;

Monsieur le maire précise que l'opération Espacil-Savenn consiste en la démolition d'un bâtiment existant (ex-Presbytère) et en la construction d'un nouveau bâtiment (Savenn), comprenant la division parcellaire, la construction de sept logements aux étages et d'un plateau libre au rez-de-chaussée, le tout pour une surface plancher de 532 m². L'aménagement du plateau libre reste à charge de la commune. L'acquisition du plateau libre de 532 m², hors frais d'acte VEFA (11 400,00 €), pour un montant total de 703 916,67 € HT (844 700,00 € TTC) suit un calendrier d'appels de fonds successifs dus aux étapes clés du chantier ;
Dont 729 395,00 € seront versés à la signature de la VEFA, comme détaillé ci-dessous :

PRIX d'ACQUISITION 844.700,00 € payable à hauteur de 90 % suivant avancement des travaux		760 230,00 €
Prix par comptabilité	€	
FINANCEMENT DU PRIX		
DEPOT acquéreur(s) au compte Etude à valoir sur le prix	42 235,00 €	
DEPOT acquéreur(s) à Agence à valoir sur le prix	€	
PRET Banque 1	€	
PRET Banque 2	€	
Reste à verser sur le prix	42 235,00 €	717 995,00 €
PROVISION SUR FRAIS ACTE		
- Frais d'acquisition* (en ce compris la quote-part EDD-RCP de 1827,03€)	11 400,00 €	
- Frais de prêt	€	
- Procuration	€	
-	€	
A verser au titre des frais	11 400,00 €	729 395,00 €
SOMME A VERSER PAR L'ACQUEREUR		729 395,00 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260312-D2026_35-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- **Approuve** le projet de Vente en l'état futur d'achèvement Espacil-Savenn, ci-annexé
- **Approuve** le décompte acquéreur ci-annexé, notamment le versement dû pour la signature de la VEFA au bénéfice du notaire d'Espacil
- **Confirme** le décompte acquéreur proposé
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON

